24 oct 1837

JEAN JACQUES LARTIGUE,

Premier Evêque de Montréal, etc.

AU CLERGÉ ET A TOUS LES FIDÈLES DE NOTRE DIOCÈSE,

SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE SEIGNEUR.

Depuis longtems, Nos Très Chers Frères, Nous n'entendons parler que d'agitation, de révolte même, dans un Pays toujours renommé jusqu'à présent par sa loyauté, son esprit de paix, et son amour pour la Religion de ses Pères. On voit partout les frères s'élever contre leurs frères, les amis contre leurs amis, les citoyens contre leurs concitoyens ; et la discorde, d'un bout à l'autre de ce Diocèse, semble avoir brisé les liens de la charité qui unissoient entre eux les Membres d'un même corps, les enfants d'une même Eglise, du Catholicisme qui est une Religion d'unité. Dans des conjonctures aussi graves, notre seul parti ne peut être sans doute que de Nous en tenir, je ne dis pas à l'opinion que Nous, et nos fidèles Coopérateurs dans le Saint Ministère, aurions droit cependant d'émettre comme citoyens aussi bien que les autres, mais à l'obligation stricte que Nous impose l'Apôtre des
1 Cor. 9, 16. Nations lorsqu'il disoit : Malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile ; car la nécessité m'y oblige, *necessitas enim mihi incumbit.* Non, N. F. C. F. aucun de vous n'ignore que les devoirs des divers Membres du Corps Social, aussi bien que ceux de la Famille, appartiennent essentiellement à la Morale Chrétienne ; que cette Morale divine fait partie du dépôt sacré de la Foi, qui Nous a été transmis par le canal très pur de l'Ecriture et de la Tradition ; et que Nous sommes tenus de vous le transmettre aussi fidèlement en notre qualité de successeur des Apôtres.

Nous ne saurions d'ailleurs vous être suspect sous aucun rapport : comme chez vous, le sang Canadien coule dans nos veines : Nous avons souvent donné des preuves de l'amour que Nous avons pour notre chère et commune patrie ; et ainsi que l'Apôtre, Nous pourrions prendre Dieu à témoin
Philip. 1, 8. que Nous vous chérissons tous dans les entrailles de Jésus-Christ : vous savez enfin que Nous n'avons jamais rien reçu du Gouvernement Civil, comme nous n'en attendons rien, que la justice dûe à tous les Sujets Britanniques ; et Nous rendons témoignage à la vérité, quand nous attestons solennellement que Nous vous parlons ici de notre propre mouvement, sans aucune impulsion étrangère, mais seulement par un motif de conscience.

Encore une fois, N. F. C. F. Nous ne vous donnerons pas notre sentiment, comme Citoyen, sur cette question purement politique, *qui a droit ou tort entre les diverses branches du Pouvoir souverain ;* (*ce sont de ces choses que Dieu a laissées aux disputes des hommes,*) *mundum tradidit disputationi eorum :*
Eccles. 3, 11. mais la question morale, savoir *quels sont les devoirs d'un Catholique à l'égard de la Puissance civile, établie et constituée dans chaque Etat*, cette question religieuse, dis-je, étant de notre ressort et de notre compétence, c'est à votre Evêque à vous donner sans doute toute instruction nécessaire sur cette ma-
Act. 20, 28. tière, et à vous de l'écouter ; *car*, dit le célèbre Lamenais, *les Evêques étant chargés par l'Es-*
Déclaration présentée au St. Siège par les Rédacteurs de l'Avenir, Journal de l'Avenir du 6 Février, 1831. *prit Saint de gouverner, sous la conduite du Souverain Pontife, l'Eglise de Dieu, nous faisons profession de croire qu'en tout ce qui tient à l'administration spirituelle de chaque Diocèse, Prêtres et Laïcs doivent fidèlement obéir aux Ordres de l'Evêque institué par le Pape.*

Rom. 13, 1, 2, 4, 5. Voici donc ce que vous enseignent là-dessus les divines Ecritures. " Que tout le monde, dit St.
" Paul aux Romains, soit soumis aux Puissances supérieures : car il n'y a point de puissance qui ne
" vienne de Dieu ; et c'est lui qui a établi toutes celles qui existent. Celui donc qui s'oppose aux
" Puissances, résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui y résistent, acquièrent pour eux-mêmes la dam-
" nation. Le Prince est le Ministre de Dieu pour procurer le bien ; et comme ce n'est pas en vain
" qu'il porte le glaive, il est aussi son Ministre pour punir le mal. Il vous est donc nécessaire de lui
" être soumis, non seulement par crainte du châtiment, mais aussi par un devoir de conscience. Soyez
1 Petr. 2, 13, 14, " donc soumis, ajoute St. Pierre le Chef des Apôtres, à toutes sortes de personnes par rapport à
15, 16, 17, 18, 19. " Dieu, soit au Roi, comme étant audessus des autres, soit aux Chefs qu'il vous envoie pour punir les
" méchants et louer les bons ; car telle est la volonté de Dieu. Etant libres, ne vous servez pas de
" cette liberté comme d'un voile ponr couvrir de mauvaises actions ; mais (agissez) comme des ser-
" viteurs de Dieu. Rendez honneur à tous, aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le Roi. Servi-
" teurs, soyez soumis et respectueux envers vos Maîtres, non seulement à l'égard de ceux qui sont
" bons et doux, mais aussi envers ceux qui sont bizares et fâcheux ; car c'est un effet de la grâce, si
" à cause de Dieu, l'on souffre avec patience d'injustes traitements."

Voilà, N. T. C. F. les oracles de l'Esprit Saint, tels que nous les trouvons dans la Sainte Bible : voilà la doctrine de Jésus-Christ, telle que les Apôtres Pierre et Paul l'avaient apprise de la propre bouche de leur divin Maître. Mais quelque claires que soient par elles-mêmes ces paroles de vérité, un chrétien n'interprète jamais la parole de Dieu par son esprit privé : il sait que c'est un dogme fondamental de sa foi que, comme l'assure St. Pierre, les Saintes Ecritures ne doivent pas être entendues selon le sens particulier de chacun ; et qu'il n'appartient qu'à l'Eglise Catholique, notre Mère, de nous en donner l'intelligence, selon cette sentence de J. C. dans l'Evangile : *celui qui n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un Payen et un Publicain, sit tibi sicut Ethnicus et Publicanus.* Or, le Pape actuel, Grégoire XVI, du haut de sa Chaire Pontificale, s'est expliqué sur ces textes de l'Ecriture : il a interprêté, à la suite des Sts. Pères, et d'après la Tradition perpétuelle de l'Eglise depuis son établissement jusqu'à nos jours, ces passages des Livres saints que Nous vous avons cités ; et il en a dicté le vrai sens à l'Univers Chrétien, dans son Encyclique du 15 Août, 1832, qu'il adressa aux Evêques du monde entier au commencement de son Pontificat. Pas un seul Evêque depuis cette Epoque n'a réclamé contre la doctrine de cette lettre, ensorte qu'elle a reçu l'assentiment, du moins tacite, de toute l'Eglise enseignante, et qu'on doit la regarder conséquemment comme une décision dogmatique.

2. Petr. 1, 20. — Math. 18, 17.

" Comme Nous avons appris, dit le St. Père, (car ici, ce n'est pas notre parole que vous allez " entendre ; c'est celle du Vicaire de J. C.) comme Nous avons appris que des écrits semés parmi " le Peuple proclament certaines doctrines qui ébranlent la fidélité et la soumission dûes aux Princes, " et qui allument partout les flambaux de la révolte, il faudra empêcher avec soin que les peuples " ainsi trompés ne soient entrainés hors de la ligne de leurs devoirs. Que tous considèrent que, " suivant l'avis de l'Apôtre, *il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu. Ainsi, celui qui résiste " à la Puissance résiste à l'ordre de Dieu ; et ceux qui résistent s'attirent la condamnation à eux " mêmes.* Les lois divines et humaines s'élèvent donc contre ceux qui s'efforcent d'ébranler, par des " trames de révolte et de sédition, la fidélité aux Princes, et de les précipiter du trône. C'est pour " cela, et afin de ne pas contracter une telle souillure, que les premiers Chrétiens, au milieu de la " fureur des persécutions, surent cependant bien servir les Empereurs, et travailler au salut de l'Em- " pire, comme il est certain qu'ils le firent. Ils le prouvèrent admirablement, non seulement par " leur fidélité à faire ce qui leur était ordonné, dès qu'il n'était pas contraire à la religion, mais encore " en répandant même leur sang dans les combats."

St. Aug. in psalm. 124, No. 7.

" Les soldats Chrétiens, dit St. Augustin, servoient un Empereur Infidèle ; mais s'il étoit " question de la cause de J. C., ils ne reconnaissoient que celui qui est dans les Cieux. Ils distin- " guoient le Maître éternel du Maître temporel ; et cependant ils étoient soumis pour le Maître " éternel même au Maître temporel. C'est ce qu'avoit devant les yeux l'invincible Martyr Maurice, " Chef de la légion Thébaine, lorsque, comme le rapporte St. Eucher, il répondit à l'Empereur : " *Nous sommes vos soldats, Prince, mais en même tems serviteurs de Dieu ; et maintenant même le " danger où nous sommes de perdre la vie ne nous pousse point à la révolte : nous avons des armes, et " nous ne résistons point ; parceque nous aimons mieux mourrir que de tuer.* Cette fidélité des " anciens Chrétiens brille avec bien plus d'éclat, si l'on remarque, avec Tertullien, qu'alors les " Chrétiens ne manquoient, ni par le nombre, ni par la force, s'ils eûssent voulu se montrer ennemis " déclarés de l'Etat."

2. Ruinart Act. 55. Maurice et Comp. No. 4. — Tertul. Apolog. Ch. 37.

" Ces beaux exemples de soumission inviolable aux Princes, qui étoient une suite nécessaire des " préceptes de la Religion Chrétienne, condamnent l'erreur de ceux qui, enflammés d'ardeur pour une " liberté effrênée, s'appliquent à ébranler et renverser les droits des Puissances, tandis qu'au fond ils " n'apportent aux Peuples que la servitude sous le masque de la liberté. C'est là que tendoient " les coupables desseins des Vaudois, des Béguards, des Wiclèfistes, et des autres qui ont été si " souvent frappés d'anathème par le Siège Apostolique ; et ceux qui travaillent pour la même fin, " n'aspirent encore qu'à se féliciter avec Luther d'être *libres à l'égard de tous et de toutes choses.*"

" Le devoir vous oblige, ajoute le même Pontife dans son Bref de Juillet 1832 aux Evêques de " Pologne, de veiller avec le plus grand soin à ce que des hommes mal intentionés, des propagateurs " de fausses doctrines, ne répandent parmi vos troupeaux le germe de théories corruptrices. Ces " hommes, prétextant leur zèle pour le bien public, abusent de la crédulité des gens de bonne foi qui, " dans leur aveuglement, leur servent d'instruments pour troubler la paix, et renverser l'ordre établi. " Il convient que, pour l'avantage et l'honneur des Disciples de J. C. leurs fausses doctrines soient " mises dans leur jour : il faut réfuter leurs principes par la porole immuable de l'Ecriture Sainte, et " par les monuments authentiques de la Tradition de l'Eglise."

Telle est la doctrine du Souverain Pasteur des âmes, du Pontife vénérable maintenant siégeant sur la Chaire éternelle, jointe à l'enseignement de l'Eglise de tous les tems et de tous les lieux ; et vous devez voir à présent, N. T. C. F. que Nous ne pouvions, sans blesser nos devoirs et sans mettre en danger votre propre salut, omettre d'éclairer votre conscience dans un pas si glissant. Car il ne s'agit pas ici de moins pour vous que de maintenir les lois de votre Religion, ou de les abandonner, puisque, pour un Catholique, il ne saurait y avoir de partage en matière de foi ; et que selon l'Apôtre St. Jacques, celui qui manque à un seul article de la loi, est coupable sur tous les autres points.

Jac. 2, 10.

Ne vous laissez donc pas séduire, si quelqu'un vouloit vous engager à la rébellion contre le Gouvernement établi, sous prétexte que vous faites partie du *Peuple Souverain :* la trop fameuse Convention Nationale de France, quoique forcée d'admettre la souveraineté du Peuple puisqu'elle lui devoit son existence, eut bien soin de condamner elle-même les insurrections populaires, en insérant dans la *Déclaration des droits* en tête de la Constitution de 1795, que la souveraineté réside, non dans
Art. 17. une partie, ni même dans la *majorité* du Peuple, mais dans l'*universalité* des Citoyens ; ajoutant que
Art. 18. *nul individu, nulle réunion partielle de Citoyens, ne peut s'attribuer la Souveraineté.* Or qui ôseroit dire que, dans ce pays, la *totalité* des Citoyens veut la destruction de son Gouvernement ?

Nous finissons, N. T. C. F. par en appeler à vos cœurs, toujours nobles et généreux. Avez-vous jamais pensé sérieusement aux horreurs d'une guerre civile ? Vous êtes-vous représenté des ruisseaux de sang inondant vos rues ou vos campagnes, et l'innocent enveloppé avec le coupable dans la même série de malheurs ? Avez-vous réfléchi que, presque sans exception, toute Révolution populaire est une œuvre sanguinaire, comme le prouve l'expérience ; et que le Philosophe de Génève, l'auteur du *Contrat Social,* le grand fauteur de la souveraineté du Peuple, dit quelque part qu'une Révolution seroit achetée trop cher, si elle coûtoit une seule goute de sang ? Nous laissons à vos sentiments d'humanité et de Christianisme ces importantes considérations.

2 Cor. 13, 13. *Que la grâce de N. S. J. C., la charité de Dieu, et la communication de l'Esprit Saint demeure avec vous tous. Amen.*

Sera notre présent Mandement lû et publié à la Messe poroissiale ou principale de chaque Eglise, et au Chapître de chaque Communauté de notre Diocèse, le premier Dimanche ou jour de Fête après sa réception.

Donné à Montréal, le vingt-quatre d'Octocre, mil-huit-cent-trente-sept, sous notre Seing et Sceau, avec le contre-Seing de notre Secrétaire.

L. † S. ✠ J. J. ÉVEQUE DE MONTRÉAL.

Par Monseigneur.

A. F. TRUTEAU, *Ptre. Secrétaire.*

(Pour Copie.)

A. F. Truteau Ptre Secrétaire

P. S.—1o. Chaque Prêtre lira à son Peuple le Mandement ci-dessus, sans aucune espèce de commentaire ou d'explication.—2o. Jusqu'à nouvel ordre, on dira tous les jours à la Messe l'oraison *Pro quâcumque tribulatione,* excepté aux Messes de 1re classe, aux solennelles de 2de classe, à celle du Dimanche des Rameaux, et à celle de la vigile de la Pentecôte ; et cette même oraison remplacera celle marquée *ad libitum* dans les autres Messes.—3o. Les trois Communautés Religieuses de ce Diocèse réciteront tous les jours, à notre intention, 5 *pater* et 5 *ave* après la Messe principale.

✠ J. J. Év. de M.

1837. Arr. Mr Arraud
Mgr Lartigue
Mand^t. Contre les troubles